

Parents séparés, familles en conflit avez-vous pensé à la médiation familiale ?

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

Une séparation, un divorce, un conflit familial entraîne quelques fois une rupture de dialogue, des tensions ou des conflits. Il devient alors difficile d'avancer sans l'aide d'un tiers. Dans ces situations, la médiation familiale propose aux parents ou aux membres d'une famille de les accompagner dans la reprise d'un dialogue et dans la recherche de solutions concrètes, en tenant compte des besoins des adultes et des enfants.

La médiation familiale s'adresse aux personnes mariées ou vivant en concubinage envisageant une séparation, aux personnes déjà séparées ou divorcées, aux jeunes adultes en conflit avec leurs parents, aux grands parents qui ne voient plus leurs petits-enfants, et aux adultes en désaccord au sujet d'un parent âgé ou d'une succession.

Elle peut être, dans certains cas, une alternative à la procédure judiciaire et dans ce cas, si les personnes le souhaitent, leurs accords peuvent être homologués par le Juge aux Affaires Familiales.

Vous êtes dans l'une de ces situations ? Vers qui vous tourner ? Où trouver des informations et un lieu de rendez-vous à proximité ?

Pour faciliter l'accès à ce mode de résolution amiable des conflits familiaux, les 4 services de médiation familiale conventionnés du Bas-Rhin (RESCIF, L'Etage, CIDFF et AGF), avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, se sont organisés pour créer un plateau commun « **Médiation familiale 67** » géré par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin(AGF).



Concrètement, « **Médiation familiale 67** » propose aux familles et aux professionnels qui les accompagnent :

- ✓ Un accueil téléphonique,
- ✓ Des informations sur la médiation familiale,
- ✓ Une orientation vers un service de médiation familiale,
- ✓ Différents lieux de rendez-vous sur l'ensemble du département.

« **Médiation familiale 67** » développe également un partenariat avec les Juges aux Affaires Familiales des Tribunaux de Grande Instance du Bas-Rhin pour, lorsque cela est possible, trouver une alternative à la procédure judiciaire ou tout du moins tenter de l'apaiser.

Pour plus d'information sur la médiation familiale et sur les services proposés par « **Médiation Familiale 67** » : www.mediation-familiale.eu

 **03.88.21.13.99**

(en cas de répondeur, merci de laisser un message avec vos coordonnées)

 contact67@mediation-familiale.eu